



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement, à la salle des fêtes de la Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Djamila REDOUANI, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Madame Yasemine AKSU, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Antoine BRUCHET et Madame Julie RIQUIER.

Etaient excusés : Monsieur Christophe ZOIS a donné pouvoir à Monsieur Francis ORIER, Madame Michelle HETUIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Thomas DUCAMPS.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.
Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020**
- 2. Intention de construction d'une caserne de gendarmerie à Ham**
- 3. Mise à disposition d'un agent à la ville de Nesle**
- 4. Tarifs accueil de loisirs sans hébergement**
- 5. Questions diverses**

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je souhaiterais faire une remarque sur le procès-verbal, concernant l'une de mes interventions, à la page 32. J'avais fait un peu de Grec et cela n'a pas été compris, j'aimerais donc que l'on corrige la chose et peut être que d'autres personnes n'ont pas forcément saisi ce que je voulais dire. J'étais parti sur l'étymologie du mot *politique*, et dans politique il y a *polis*, qui signifie ville. Donc étymologiquement, le mot politique signifie « gestion de la ville ». C'était pour faire un lien avec ce que nous sommes ici et rappeler que l'origine de la politique c'est vraiment la ville et la gestion de la ville. Ce qu'il faut corriger c'est l'orthographe du mot écrit « police » dans le procès-verbal, et le remplacer par « polis ».

C'est tout ce que j'avais à dire, je vous remercie ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il d'autres remarques ? non, donc je mets au vote en tenant compte de la remarque faite par Monsieur VERMANDER ».

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- DÉLIBÉRATION N° 01/20210210

INTENTION DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A HAM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la nécessité de construire une nouvelle gendarmerie, avec des logements pour les gendarmes, a été présentée le 02 février dernier, en Commission Cadre de Vie. Cette dernière a émis un avis favorable pour que la ville engage les premières études, conjointement avec les services de la gendarmerie.

Afin de permettre au projet de continuer à évoluer, le Ministre de l'Intérieur demande la production d'une lettre d'intention de la ville de Ham, relative à la maîtrise d'ouvrage. Il demande, également, une lettre d'intention de la ville de Ham, pour confirmer la disponibilité du terrain sur lequel sera construit cet équipement.

Le projet prévoit la construction d'une caserne comprenant des logements et des locaux de service et techniques, pour un effectif de quinze officiers/ sous-officiers et trois gendarmes adjoints volontaires, ce qui correspond à seize unités de logements.

Le coût global de l'opération s'élèverait à 3 259 200,00 €, se décomposant comme suit :

- Le coût envisagé de la construction : 3 259 200,00 € ;
- L'acquisition du terrain : propriété de la ville de Ham ;
- Pas de frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

La ville bénéficiera d'une subvention de 586 656,00 € sur la base de 18 % d'un coût-plafond d'une valeur de 203 700,00 €, multiplié par le nombre d'unités de logements. Ce montant sera arrêté à partir du coût plafond en vigueur à la date de la demande de subvention.

Des subventions complémentaires pourront être recherchées (enveloppe territoriale du Conseil Départemental de la Somme + de la DETR). Le reste sera financé par emprunt.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser pour la rédaction d'une lettre d'intention pour la maîtrise d'ouvrage relative à la construction de la nouvelle gendarmerie (locaux techniques + logements).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger une lettre d'intention, relative à l'engagement de la ville de Ham d'assumer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur deux parcelles appartenant à la ville de Ham, au lieu-dit « Chemin d'Estouilly » parcelle ZH0135 (10 710 m²), et au lieu-dit « Bois aux cailloux » parcelle ZA0115 (29 307 m²).

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Là en fait, il s'agit bien de se porter candidat, on acte le fait que la ville de Ham souhaite porter ce projet, c'est bien cela ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui tout à fait, le Général est venu nous rencontrer pour nous exposer le projet qu'ils avaient sur notre département, à l'Est de la Somme, et expliquer qu'il fallait un porteur pour ce projet.

Leur volonté est, si possible, que ce porteur soit au plus proche de la gendarmerie comme une commune ou une communauté de communes, plutôt qu'un département comme c'est le cas dans l'Oise, où les interventions peuvent être plus longues car un peu plus éloignées. Ils souhaiteraient, également, éviter de passer par un bailleur, comme c'est le cas à Ham actuellement. C'est la raison pour laquelle ils s'adressent en priorité aux mairies et communautés de communes.

Nous nous sommes donc dit « pourquoi pas », avons échangé avec nos collègues, étudié la fiche financière, réalisé que cela était possible, et avons pris contact avec le Président de la communauté de communes pour lui faire part de notre intention de porter ce projet. Sachant que la communauté de communes est propriétaire du local actuel de la gendarmerie, et que celui-ci pourrait être réutilisé pour d'autres activités sans grandes transformations. Il y a d'ailleurs déjà des demandes, mais il est un peu tôt pour en parler.

Voilà nous ne sommes qu'au début de la démarche, en ayant fait part de notre volonté de porter ce projet, mais ce sont eux qui choisiront. Il semblerait que le terrain proposé ait plu, et la facilité est que nous sommes déjà propriétaires mais ce n'est qu'une candidature et il peut y en avoir d'autres... »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Merci pour toutes ces explications. J'étais d'ailleurs en commission et avais pris connaissance des explications de Monsieur SIROT et de Monsieur HAY, mais mon interrogation se porte sur la date. Il me semblait avoir compris que l'échéancier était fin janvier, mais peut être que je me trompe ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« En fait nous avons rencontré le Général le six janvier dernier, et si la ville était intéressée, il était effectivement préconisé de candidater assez vite, mais sur un tel projet, nous ne sommes pas à huit jours près. Une fois la rencontre passée, il a fallu en informer les élus, puis rencontrer le Président de la communauté de communes, et se pencher également sur le terrain. A la suite de quoi nous avons revu l'Adjudant-chef CHARENTON. Il est vrai que nous pensions candidater en janvier et finalement cela s'est fait en février, mais le projet est déjà bien avancé dans la mesure où nous avons déjà le terrain, ce qui n'était pas forcément évident au début. Quant au calendrier futur, cela dépendra du choix qui sera fait, c'est-à-dire si le projet est maintenu, s'il se fait avec la ville de Ham

et son terrain, et si tel est le cas, il est certain que nous aurons gagné beaucoup de temps. Mais un projet d'une telle envergure se prévoit sur au moins quatre ou cinq ans, c'est la raison pour laquelle ils l'ont proposé en début de mandature. Et il est évident que lorsque qu'un projet comme celui-là est déjà proposé avec un terrain, c'est une facilité qui peut faire gagner du temps et peut-être même un ou deux ans ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je trouve que c'est très bien que la ville de Ham porte ce projet, et si j'ai une remarque à faire c'est plus cette histoire de casernement que je trouve étrange, mais je sais que cela ne dépend pas de nous... personnellement, je préfère quand la population se mélange un peu plus, et je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui ce soit la meilleure réponse en termes de sécurité ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, je me suis fait la même remarque sur le fait de tout clôturer, mais c'est catégorique, cette caserne sera obligatoirement clôturée ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Moi, ce que je retiens c'est qu'au-delà de l'arrivée de la caserne dans cette zone-là, ce qui est très intéressant, c'est l'annonce de la gendarmerie de vouloir se recentraliser sur la ville de Ham, et d'avoir une brigade spécifique sur la ville de Ham. Là aujourd'hui, vous avez une brigade qui est un peu divisée sur un territoire assez large au vu des problèmes d'insécurité que l'on vit depuis un certain temps, le fait d'avoir des gendarmes spécifiques, je trouve que c'est l'annonce pour moi la plus importante ce soir, et je vois cela aussi comme un investissement immobilier dont la ville aura le retour financier d'ici quelques années, c'est aussi intéressant de ce point de vue-là ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Exactement, d'ailleurs je crois que nous étions au départ à onze ou douze gendarmes, et là sur ce projet, nous sommes à quinze plus trois ».

3-DÉLIBÉRATION N° 02 /20210210

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE HAM : MME JULIE PELLETIER

Monsieur le Maire expose que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

L'organe délibérant de la collectivité territoriale en est préalablement informé.

Le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service.

Un fonctionnaire peut également être recruté en vue d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien sur un emploi permanent à temps non complet.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de

ses effectifs et afin de venir en soutien aux services administratifs, Mme Julie PELLETIER, fonctionnaire titulaire est mise à disposition de la ville de Nesle, à compter du 18 février 2021 pour une durée d'1 an renouvelable, pour y exercer à raison d'une demi-journée par semaine (le jeudi après-midi), les missions de secrétariat général, comptabilité et ressources humaines, sous l'autorité du Maire de Nesle.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De prendre acte de la mise à disposition de Madame Julie PELLETIER comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

4-DÉLIBÉRATION N° 03 /20210210

TARIFS 2021 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur RENAULT, Premier Adjoint, informe l'assemblée que la Caisse d'Allocation Familiale de la Somme (CAF), a modifié ses quotients familiaux. Il convient donc de présenter et faire approuver le tableau des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement, rectifié depuis son approbation lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Par ailleurs, une colonne a été ajoutée à ce tableau, relative au tarif « camping » pour les enfants extérieurs à Ham.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur RENAULT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'approuver la participation à réclamer aux familles des enfants appelés à fréquenter l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter de l'année 2021, comme suit :

Quotient familial	Par enfant de Ham	Par enfant extérieur	Par enfant de Ham	Par enfant extérieur	Camping par enfant de Ham	Camping par enfant extérieur
	1/2 journée	1/2 journée	Semaine	Semaine	Journée	Journée
0-525	0,80 €	3,50 €	6,40 €	28,00 €	3,00 €	12,00 €
526-650	1,00 €		8,00 €		3,50 €	
651-900	1,20 €		9,60 €		4,25 €	
901-1450	2,80 €		22,40 €		10,00 €	
1451 et plus	3,40 €		27,20 €		12,00 €	

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite un joyeux anniversaire à la Conseillère Municipale Elodie CHAPUIS-ROUX, puis donne la parole à Madame Martine DOSSIN qui souhaite

porter une information à l'ensemble du Conseil Municipal.

Intervention de Madame DOSSIN :

« Peut-être avez-vous entendu parler d'un tournage (un docu-fiction), qui a lieu en ce moment et qui est tourné par France 2. C'est dans le cadre d'une série qui s'appelle *Cellule de crise : histoire secrète*. Il y a déjà eu 2 ou 3 numéros qui sont passés sur la victoire et sur le débarquement, et là ils sont en train de tourner quelque chose sur la résistance, et en particulier pour raconter la vie d'une femme qui s'appelle Berty ALBRECHT, qui a été une grande résistante, arrêtée par la Gestapo et qui est décédée en 1943. Cette femme a participé et contribué grandement à la résistance à travers l'édition, entre autres, d'un journal qui s'appelle *Le combat*. France 2, qui cherchait en décor une imprimerie, a su que l'ancien Journal de Ham, qui s'est arrêté en 2003 (dont les anciens propriétaires étaient les Etablissements CASSEL, et qui appartient maintenant à Michel SOUCHON et Patricia VIDAL), était encore « dans son jus », comme on dit. France 2 a alors contacté Monsieur SOUCHON, et a été emballé par le site. Ce dernier s'est réjoui de mettre en valeur notre patrimoine local et de le mettre à l'honneur. Lorsqu'ils sont venus le voir il y a environ un mois et demi, ils ont demandé, par ailleurs s'il y avait une vieille voiture de type traction. Nous avons alors pensé à la traction de Thomas Grenier qui date de 1935, et qui a fait l'affaire. Ils ont ensuite cherché des petites routes de campagne, où il n'y a pas d'éolienne, ni de panneau publicitaire, et ont trouvé leur bonheur après Golancourt. Ils ont également trouvé, dans la ferme de mon mari, des lieux et bâtiments qui pouvaient leur convenir pour faire des tournages. Tout ceci a été fait la semaine dernière. Pour la semaine qui arrive, les équipes reviennent dans Ham, lundi, mardi et mercredi. Lundi, ça sera les décorateurs pour préparer l'imprimerie (quelques scouts de France sont venus pour effectuer un grand nettoyage). Aujourd'hui, ils m'ont contactée car ils sont à la recherche de figurants hommes de 25 à 45 ans. Si vous êtes intéressés, je vous propose de venir me voir car il faut aller sur un site pour s'inscrire. Les besoins sont pour mardi et mercredi pour tourner essentiellement dans Ham et dans la cour de notre jardin avec la voiture ancienne (figurants pour soldats allemands, ouvriers d'imprimerie, et 7 partisans de FRESNAY, l'autre héros). Cet événement nous a permis de faire travailler des entreprises et artisans locaux (hébergement et traiteur pour la restauration). Si certaines personnes sont intéressées pour être figurants, faites-vous vite connaître. C'est aussi l'occasion de parler de Ham en faisant des choses intéressantes et de voir des costumes d'époque. Ce programme sortira sur France 2 au mois de mai ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Merci à Martine DOSSIN pour ces explications, et il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal, qui aura probablement lieu le 10 mars, bien que cette date ne soit pas complètement arrêtée ».

SÉANCE LEVÉE A 19h40